

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

DOCUMENT
À CONSERVER



Avant toute demande formulée à partir de la fiche de souhait (demande papier), il est impératif d'avoir complété et remis le dossier administratif unique complet 2021-2022.

Il n'est pas nécessaire de remplir le dossier pour les demandes faites par le portail. Veillez toutefois, à ce que toutes les rubriques du portail soient mises à jour et joindre les pièces justificatives demandées.

Les fiches des enfants non scolarisés dans une école publique orléanaise, pourront être déposées au service Accueil / inscription.

Toutes les demandes transmises hors délai seront examinées dans la limite des places disponibles.

Aucune demande de réservation par mail ne sera traitée.



- Toute demande d'annulation quel que soit le motif donnera lieu à une facturation sur la base de 50 % du tarif applicable à la famille.
- Toute absence injustifiée sera facturée sur la base du tarif de la famille.
- Seules les absences justifiées par la production d'un certificat médical annulent la facturation.

RAPPEL : en cas de demandes de réservations trop nombreuses, celles-ci seront examinées par une commission d'attribution suivant les critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) disponible sur le site Orléans Métropole.

La décision de la commission d'attribution vous sera communiquée par mail ou par courrier pour les familles qui ne disposent pas d'adresse mail. Toute réponse favorable vaut validation de la réservation.

CHOIX DU MODE D'INSCRIPTION

Vous pouvez faire vos pré-réervations :



SUR LE PORTAIL FAMILLE

<https://moncompte.orleans-metropole.fr>
(faire une demande de clé auprès de l'espace famille si vous n'en avez pas déjà)



FORMAT PAPIER

la fiche de souhait est à retirer auprès du référent et à remettre à celui-ci ou à la Direction de l'Éducation.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION - Pôle accueil/inscriptions

Du lundi au jeudi : 8h30 > 13h et 13h45 > 17h30

Vendredi : 8h30 > 13h et 13h45 > 17h

Tél : 02 38 79 29 73 ou 74 ou 77 - alsh@orleans-metropole.fr

#Orleans     

www.orleans-metropole.fr



Orléans
Mairie

ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS dans les structures permanentes de la mairie

OUVERTS *de 8h à 18h*

LES ENFANTS PEUVENT ÊTRE CONDUITS DIRECTEMENT SUR LE CENTRE

entre 8h et 9h et repris par les parents entre 17h et 18h

TRANSPORT PAR LE BUS

10 péricentres (écoles) sont ouverts dès 8h dans les locaux périscolaires pour l'accueil des enfants de façon échelonnée jusqu'au départ du bus selon un horaire communiqué lors de l'inscription.

LE SOIR ces accueils sont ouverts après 17h et jusqu'à 18h, heure limite pour venir chercher les enfants.

4 SITES PERMANENTS OUVERTS

► Châtelet

25 rue de la Charpenterie, 45000 Orléans
02 38 54 57 23

► Allée des Sapins

64 rue Chateaubriand, 45100 Orléans la Source
02 38 76 22 17

► Soulaire

Rue des Quinze Pierres, 45750 Saint Pryvé - Saint Mesmin

- Séquoias : 02 38 22 10 45
- Château : 02 38 22 11 35

► Capucins

02 38 51 90 22
Ouvert du 8 au 29 juillet 2022
Fermé en août



LA FACTURATION ET LE TARIF

LA FACTURATION

Gérée par la régie monétique centrale - mairie d'Orléans - 02 38 79 25 10
envoyée le début du mois suivant la prestation.

- doit être réglée directement sur le portail famille, auprès d'une Mairie de proximité, à la Direction de l'Éducation - Hôtel Groslot ou directement au Guichet unique de la Mairie - Place de l'Étape ou sur les centres.

Le tarif est en fonction du quotient familial disponible sur le site : www.orleans-metropole.fr
Rubrique : Vie pratique - Vie scolaire - Accueils de loisirs